



Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024

Date et Heure Lieu	Lundi 15 mai 2023, de 20h00 à 22h15 Salle paroissiale – Maison de Commune				
Liste des Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	LC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	LC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	LC	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	LC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre - Membre du Bureau	Chantal Roh	CR	LC	Présente
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre - COGEST - Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre - Relecture/rédaction	Christine Cavallera	CC	PLR	Présente
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Nihat Curic	NC	LC	Présent
	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	LC	Excusé
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	LC	Présent
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	LC	Présent
	Membre	Julien Girod	SF	AV	Présente
	Membre - RCO	Stéphanie Glassey	SG	LC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	LC	Présente
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Pascale Moos	PM	LC	Excusée
	Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent	
Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre - Relecture/rédaction	Dominique Studer	DS	LC	Présent	
Membre	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Absence	2 personnes excusées				

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 20 mars 2023
- 3) Demande d'octroi d'un cautionnement pour le financement de l'achat d'un bien immobilier relatif au projet de la Maison de la Santé pour un montant de CHF 10'500'000.- (dix millions cinq cent mille) requis par une SA de médecins pour la création d'une Maison de la santé à Vétroz
 - Message du Conseil communal
 - Rapport de la COGEST
 - Discussion
 - Vote
- 4) Informations sur les travaux de la commission chargée du RCO
- 5) Divers
- 6) Conférence par M. Raphaël Roh, conseiller général

BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, PMV, ouvre la séance et salue l'assemblée, les représentants de la presse et le public présents à ce 2^{ème} plénum de 2023.

En préambule, PMV fait le tour des groupes pour la vérification des présences :

Groupe AV: au complet, 10 présents.

Groupe LC: 2 excusés MD et PM. NC devrait nous rejoindre au plus vite.

Groupe LR: au complet, 9 présents.

28 personnes sont donc présentes, 27 voteront. La majorité absolue des conseillers étant réunie et ces derniers ayant été régulièrement convoqués, le législatif peut donc valablement délibérer.

Suite à la réception d'une demande de modification de l'ordre du jour déposée par DR, PMV annonce une interruption de séance de quelques minutes afin de réunir le bureau qui doit statuer sur la question. La demande de modification d'ordre du jour portant sur l'ajout d'un vote informel relatif à la création d'une SI en lien avec le projet de Maison de la Santé est refusée par le bureau.

*La modification de l'ordre du jour est refusée par 3 voix contre,
2 voix pour et 1 abstention.*

PMV poursuit en rappelant que JBG a eu la douleur de perdre un proche dernièrement. En signe de solidarité, il invite le plenum et le public à se lever pour observer quelques instants de silence. PMV passe ensuite la parole à MRR pour la lecture de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, MRR, lit l'ordre du jour. Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une abstention

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 20 mars 2023

Le groupe LR accepte le PV et espère que les problèmes d'enregistrement seront maintenant définitivement résolus. Le groupe AV accepte également le PV. Le groupe LC rappelle que sa formation a changé de nom et il demande que cette modification soit considérée à l'avenir. Au demeurant, le groupe LC accepte le PV. Des modifications mineures sont demandées par PC au niveau de la date du PV (2023 vs 2027), tout comme quelques menus détails au niveau de la liste des présences.

*Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 20 mars 2023 est accepté
par 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.*

NC rejoint la séance après le vote sur l'approbation de l'ordre du jour.

3. DEMANDE D'OCTROI D'UN CAUTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON DE LA SANTÉ

PMV rappelle que le groupe LR a proposé une variante susceptible de protéger au mieux les intérêts de la municipalité avec la création d'une société immobilière. Un avis de droit a ainsi été demandé au SAIC qui a confirmé les 3 positions qu'un législatif peut adopter face à une demande de cautionnement, à savoir « oui », « non » ou « abstention ». C'est pour cette raison que la proposition du groupe LR n'a pas pu être retenue. Considérant l'importance des montants concernés, PMV procédera de la manière suivante pour traiter cet objet :

- 3.1 Entrée en matière des groupes
- 3.2 Vote sur l'entrée en matière
- 3.3 Présentation de la municipalité
- 3.4 Rapport de la CoGest
- 3.5 Discussion et questions
- 3.6 Vote final

3.1 Entrée en matière des groupes politiques :

PMV passe la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière :

- Le groupe AV entre en matière et annonce soutenir ce projet de santé public correspondant à ses valeurs sociales et qui s'inscrit dans son projet de mieux vivre à Vétroz.
- Le groupe LC entre en matière.
- Le groupe LR entre en matière. AR tient toutefois à préciser combien une prise de position a été délicate au sein de son effectif. Il poursuit :

« Nous constatons ici les limites du pouvoir législatif. En effet, on nous demande de dire "oui" ou "non" alors que nous aimerions dire "oui à condition", mais cela ne sera pas possible.

Sans remettre en question le bien fondé du projet, le groupe LR aurait aimé que la création d'une société immobilière permettant la distinction entre l'exploitation d'un centre de la santé d'une part et la gestion d'un bien immobilier d'autre part soit une opportunité mieux explorée. Bien conscient des nombreux enjeux dont il est ici question, il est aussi quelque peu regrettable que nous ne disposions pas, à ce stade décisionnel, d'un projet plus clairement défini, avant de nous prononcer sur un cautionnement de plusieurs millions de francs. Nous tenons finalement à saluer le travail des membres de la commission de gestion qui ont œuvré au mieux et dans des délais très serrés pour prendre position sur ce dossier.»

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

3.2 Présentation de la municipalité :

PMV passe la parole au Président de la Municipalité. OC reprend quelques passages du message de l'exécutif et en synthétise les principaux éléments. OC rappelle que la pénurie de médecin en Suisse et particulièrement en Valais est une réalité. Les médecins présents sur le territoire de notre commune sont presque tous en âge de la retraite. De plus, leur nombre ne suffit pas à répondre aux besoins en médecine de premier recours (1 médecin/1000 habitants). Sensible face à ce même constat, OC rappelle que le groupe LC a d'ailleurs déposé un postulat dans ce sens en automne 2021 et que le législatif s'était positionné en faveur de ce même postulat.

La possibilité de se porter acquéreur du bien-fonds a été étudiée par la municipalité mais le niveau des finances communales ne le permet pas. OC précise ensuite que lorsque les moyens financiers sont disponibles, la municipalité privilégie l'acquisition de parcelles plutôt que de faire de l'immobilier. OC ajoute que l'expérience de la société immobilière avec le Relais du Valais a passablement échaudé l'exécutif. Par ailleurs, selon le juriste mandaté par la municipalité, une SI ne protégerait pas mieux les intérêts de la municipalité puisque le gage immobilier à la banque nous donne la garantie de récupérer le bâtiment si nous le souhaitons. OC ajoute que les réponses transmises à la CoGest et aux groupes politiques ces derniers jours ont dû rassurer le législatif sur les derniers points d'interrogations.

OC conclut en rappelant que le vote de ce soir sera un signe de remerciement et de soutien aux 5 jeunes médecins porteurs du projet qui ont choisi Vétroz pour y déployer leur activité.

3.3 Rapport de la CoGest :

PMV passe la parole au rapporteur de la CoGest, XB. Ce dernier lit les propos introductifs, les requêtes particulières et les conclusions du rapport établi dans le cadre de l'étude de cet objet [*cf. rapport final du 20 avril 2023 / Demande de cautionnement de la Maison de la santé*].

XB précise que passablement de points en suspens ont évolués ou ont été traité depuis la rédaction du rapport.

3.4 Discussion et interventions :

PMV passe la parole aux législateurs pour d'éventuelles interventions.

Intervention de FF :

« Le groupe du Centre tient à relever certains points d'attention à destination de l'exécutif, car au vu du montant en jeu, soit CHF 10'500'000.-, il faut être très prudent et partir dans ce projet du bon pied.

Vous ne serez pas surpris par mes propos qui suivront, car nos inquiétudes rejoignent au final celles que la Cogest a exprimées dans son rapport, qui sont également celles que le CCF SA a soulevées dans son propre rapport. Je tiens également à relever l'excellent travail fourni par ces deux entités, qui ont dû travailler dans des délais très serrés.

Premièrement, il est primordial, sur un chantier d'une telle envergure, que la commune et / ou les médecins fassent appel à un spécialiste dans le domaine des constructions pour le suivi du chantier, afin d'éviter les mauvaises surprises dans ce domaine.

Ensuite, et c'est pour nous le point le plus important, il faudra bien définir le rôle du représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SA médicale. En effet, pour nous, il faudra absolument que ce représentant dispose un droit de veto sur les questions qui touchent au remboursement du prêt, afin d'éviter qu'il ne soit minorisé sur ces points cruciaux. Il faudra aussi bien rédiger les statuts de la SA pour éviter que le représentant de la commune puisse être révoqué par l'assemblée générale au cas où les relations entre la SA et la commune venaient à se détériorer.

Un autre point à soulever, et même si nous comprenons que le temps presse, il est important que le Conseil municipal examine sérieusement la possibilité de créer une société immobilière, à l'intérieur de laquelle la commune serait actionnaire majoritaire. Il semble clair que les finances communales ne permettent pas à la commune d'acquérir seule la maison de la santé, mais avec une société immobilière, elle n'aurait qu'à avancer une partie des fonds propres (à raison de son engagement dans la société immobilière), et serait en retour propriétaire du bâtiment en copropriété avec les médecins.

Enfin, il semble que les médecins de la commune n'aient pas vraiment été associés au projet. Il semble à la lecture du message du Conseil municipal qu'ils aient été consultés avant le démarrage du projet mais plus ensuite. Il serait bien qu'ils soient impliqués dans le projet à l'avenir, car ils pourraient être intéressés à rejoindre cette maison de la santé. Pour conclure, nous voterons donc oui à ce cautionnement, mais nous resterons attentifs sur la suite du projet et nous espérons que nos remarques seront entendues par l'exécutif. »

Intervention de PC :

« Chers collègues, je m'adresse à vous toutes et tous car nous allons voter pour un projet très important pour tous les habitants et qu'il n'y aura pas de 2e chance. Comme vous le savez certainement, du moins je l'espère, le Valais est parmi les cantons les moins bien dotés en médecins généralistes et particulièrement dans le district de Conthey dont la progression démographique est importante. Bien qu'ayant progressé l'évolution du nombre de médecins généralistes n'a pas suivi ce rythme. Nous avons la chance d'avoir de jeunes médecins qui désirent s'investir ce qui permet une médecine de proximité et que tous les habitants de notre commune ne sont pas égaux en termes de mobilité.

En se regroupant sous le même toit, les médecins peuvent se permettre de travailler à temps partiel, tout en assurant un réel suivi des dossiers médicaux. Pour moi, la véritable force du projet tient au fait qu'il a été lancé par les médecins. Le projet médical a donc précédé le projet immobilier. A titre d'exemples à Evolène dont la marge d'autofinancement et les recettes sont inférieures de 50% à celles de Vétroz 78% des citoyens ont fait confiance au Conseil municipal et ont accepté il y a un mois un crédit d'engagement de 11,5 millions pour construire un complexe comprenant un centre de santé et d'accueil de la petite enfance.

A Saas-Grund, il y a 4 mois, les citoyens ont également fait confiance au Conseil municipal et accepté un projet de 10 millions pour une patinoire. Je vous rappellerais aussi que le Conseil général a accepté en 2016 par 74% un cautionnement de 3,6 millions en faveur de la Bourgeoisie en relation avec le Relais du Valais SA. Concernant la suite du projet je pense qu'il est dans l'intérêt du Conseil municipal de prendre en compte les diverses remarques mentionnées dans les rapports et que la Cogest ne manquera pas de leur rappeler. En conclusion je dirais que les bons projets ne doivent pas avoir de couleur politique et j'espère que lors du vote les intérêts partisans sauront céder la place au bon sens de chacun et chacune ici présents. Merci. »

AZ prend ensuite la parole et précise qu'en sa qualité d'infirmier responsable des soins à domicile, il dispose d'une connaissance approfondie des besoins en santé de la commune. Le spectre d'un désert médical est une réalité, tout comme la difficulté de trouver un médecin qui accepte de nouveaux patients. Dans ce contexte, l'installation de cinq médecins dont le professionnalisme est reconnu apparaît comme une chance inestimable pour la commune de Vétroz. AZ recommande donc au législatif de soutenir le cautionnement.

JG précise qu'étant infirmier aux urgences à Sion, il a collaboré étroitement avec tous les médecins présents dans le projet. Il affirme que leur professionnalisme est reconnu et qu'ils ont pleinement conscience de nos besoins en santé. JG les remercie d'avoir choisi notre commune pour établir leur cabinet et recommande également de soutenir le cautionnement.

DR intervient pour préciser qu'à la lecture des différents rapports, la venue des médecins n'a jamais été remise en question, il s'agit plutôt d'une vision différente sur la forme du projet. Les risques existent et la création d'une SI permettrait d'avoir un retour sur investissement en cas de situation économiquement défavorable. DR remercie la commune et les médecins pour avoir amené passablement de réponses complémentaires, notamment par rapport à la possession du bâtiment en cas de faillite, situation qui semble désormais sous contrôle. DR rappelle toutefois que les statuts de la SA ne sont toujours pas connus à ce jour. DR revient ensuite sur le refus d'entrée en matière au niveau du vote informel qu'il avait demandé. Il rappelle qu'il serait bon de ne pas fermer toutes les portes et ainsi mieux analyser toutes les opportunités, tant au niveau financier, qu'au niveau des risques ou qu'au niveau décisionnel. Le mauvais souvenir du porte-fort de l'Abbaye ne doit pas stigmatiser le débat et empêcher de se tourner vers de bons partenaires pour étudier la voie d'une SI (avec participation d'une régie immobilière).

OC reprend la parole pour préciser que la commune n'engage pas un seul centime, c'est le principe du cautionnement. Ce qui compte pour la municipalité, c'est de disposer avant tout d'un service médical de première qualité.

DR précise qu'on ne parle pas de faillite mais d'un défaut de paiement momentané des médecins qui pourrait être problématique. En effet, cela pousserait la commune à devoir assumer des charges financières sans contrepartie. La SI permet de disposer d'un élément de patrimoine ce que la SA ne confère pas en l'état.

PMV clôt les débats en rappelant certains passages conclusifs de l'audit CCF, notamment la thématique de la gouvernance entre l'opérationnel et le stratégique qui demeure cruciale. PMV instrumente ensuite le vote sur le cautionnement.

La demande d'octroi d'un cautionnement de CHF 10.5 Mios pour le projet de Maison de la Santé est accepté par 25 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

OC reprend la parole remercie le législatif pour cette marque de soutien et de remerciements envers les médecins. OC va proposer la mise ne place d'une commission d'accompagnement pour ce projet et l'exécutif pourrait se tourner vers le législatif pour compléter éventuellement ses compétences.

OC revient ensuite sur la problématique du représentant de la commune qui devrait intégrer le conseil d'administration de la SA des médecins. Il a été demandé qu'il ne s'agisse pas d'un élu mais d'un employé de la municipalité afin d'être présent sur une plus longue durée que celle d'un mandat politique. OC précise que l'exécutif choisira la personne la plus habilitée à siéger et pour pallier aux craintes quant à la durée du mandat politique, il se met à disposition de la population pour renouveler son mandat de président.

PMV remercie finalement la CoGest pour le travail fourni à l'étude de ce dossier. DS quitte la séance.

4. INFORMATION DE LA COMMISSION RCO

PMV passe la parole à SG, rapporteuse de la commission RCO, pour une brève présentation des travaux effectués à ce jour par ladite commission. Composée de 5 membres la commission RCO s'est réunie à plusieurs reprises pour apporter des modifications au règlement existant. En voici quelques détails :

Article 4 : proposition de mettre un seuil à 10'000 habitants pour 30 représentants au législatif. Au-delà de ce seuil, on passerait à 45 représentants.

Article 5 : modification des rubriques pouvant être amendées par le conseil général de CHF 30'000 à CHF 50'000.-

Article 9 : ajout au niveau du taux d'occupation et de la rémunération des conseillers communaux qui seront proposés par le conseil municipal et validés par le conseil général en fin de législature, pour la législature suivante. En termes d'équivalents temps plein le ratio entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas ne peut excéder un rapport de 3 :1.

Article 10 : proposition d'ajouter que le règlement précise les compétences et limites de chaque dicastère.

Article 29 : modification du terme « fonctionnaire » par « employé de la municipalité » et ajout au niveau du règlement rédigé par le conseil municipal qui définit le cahier des charges du personnel, ainsi que les rapports hiérarchiques.

Article 32 : rajout des réseaux sociaux pour la communication officielle.

Article 33 : rajout de la communication interne au sein de l'administration communale qui doit passer par la voie hiérarchique.

PMV remercie SG pour cette brève présentation. Le projet de règlement sera soumis au SAIC pour expertise puis il sera traité par le corps législatif cet automne vraisemblablement

5. DIVERS

PMV ouvre les divers et propose de passer la parole à l'exécutif pour d'éventuelles informations. La parole n'est pas demandée par l'exécutif.

PMV repasse la parole aux conseillers généraux pour d'éventuelles interventions.

Intervention de XB :

« Suite à la réponse du 10 mars 2023 du Conseil municipal à ma question du 5 décembre 2022 sur un « Accueil à l'enfance sans interruption », je me permets de faire un retour. Nous ne sommes plus dans les années 1980 où la proportion des femmes qui travaillaient était largement inférieure à celle d'aujourd'hui. Le 9 avril 2019, le Nouvelliste publiait une infographie, basée sur une statistique fédérale, de laquelle il ressortait que 75% des mères travaillent. Partant de cet état de fait, le constat est clair et sans appel : une garde des enfants par des tiers est plus que nécessaire.

L'ensemble des partis fédéraux, représentés au Conseil municipal, ne cesse de le clamer haut et fort : conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle, faciliter le maintien des femmes dans le monde du travail ... à moins que cela ne soit que de vaines paroles électorales. Mais, lorsque l'on descend au niveau communal, celui qui a la compétence d'appliquer la loi en faveur de la jeunesse (LJe) et de mettre en application les promesses électorales, cela devient un peu plus compliqué. Le Conseil municipal se refuse à trouver des solutions pour les interruptions de service hors de toute logique du monde du travail. Qui peut se payer le luxe de 3 semaines de vacances en été ? Une commune comme Anniviers ne ferme qu'une seule semaine. Celle d'Evolène ne ferme pas et la Commune de Sion organise un tournus au sein de ses structures.

Combien de services intercommunaux sont mis en place avec les communes environnantes entre la fourniture de l'eau, le traitement de celle usée, le home, le CMS, la police, les pompiers ?

Enfin, je relève le résultat de la réflexion de l'adaptation des tarifs communiquée aux parents en avril, soit après l'inscription de leurs enfants. Par le passé, je vous avais déjà attiré l'attention sur la base du barème qui consiste à prendre tous les revenus bruts des ménages, sans tenir compte, par exemple, des pensions alimentaires dues par l'un des conjoints dans le cadre d'une famille recomposée ou de frais médicaux élevés pour un membre de la famille, le Conseil municipal a augmenté les tarifs, à partir du quatrième, pas de l'inflation à 2,8%, pas de 5%, pas de 10 % mais de 20% au minimum.

J'applaudis cette clairvoyance et ce bon sens en cette période inflationniste, car les familles visées par ces hausses sont celles qui sont rarement au bénéfice d'aides étatiques. Je souligne que ces mêmes ménages auront droit prochainement à de nouvelles hausses de leur assurance-maladie, de l'énergie et de leur loyer ... Je vais conclure avec le titre d'une étude de l'université de Genève : « La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte ». Cette même étude a démontré que pour 1 franc investi, les crèches examinées en Suisse romande rapportent en moyenne 3 francs à la collectivité. Pour 1 franc de subventions, elles rapportent 1 franc aux pouvoirs publics. Oui, les structures à l'enfance, dans la comptabilité communale, sont déficitaires, mais elles permettent d'assurer une activité professionnelle des conjoints, qui apportent des revenus aux assurances sociales, des impôts et dans la majorité des cas, une absence de subventionnement étatique. Merci »

Intervention DR au sujet d'une motion qui avait été déposée en juin 2022 pour la création d'un règlement des écoles et des structures d'accueil. Où en est le projet de règlement ? FP annonce qu'une première version du règlement a été réalisée en collaboration avec la direction des écoles et la directrice des structures d'accueil. Il reste quelques corrections à apporter avant de le transmettre au SAIC pour obtenir un préavis.

Intervention de DR au sujet des cartes multi-courses, il semble qu'il y ait des parents qui ne soient toujours pas au courant des règles d'attribution. OC précise que certains cas litigieux ont été réglés bilatéralement et que le système fonctionne globalement bien, tout en permettant à la municipalité des économies substantielles. Un effort sera toutefois effectué au niveau de la communication pour clarifier un peu mieux le fonctionnement de ce système.

Intervention de DR qui souhaite revenir sur les aménagements extérieurs de Bresse. Il y avait un montant au budget mais à ce jour rien ne semble avoir été entrepris. Du mobilier et des bacs pour des jardins pédagogiques avaient été demandés. DK précise qu'un mandat d'étude parallèle a été mené sur les UAPE de Bresse et des Plantys. A l'heure actuelle, on est en attente d'une vision globale de l'aménagement du périmètre ; il n'est donc pas prévu d'investir dans l'immédiat. Une vision plus claire devrait toutefois être validée dans les prochains mois. DR réplique en précisant qu'il s'agit d'éléments mobiles et il ne comprend pas pourquoi ce projet n'avance pas plus vite. Il demande à l'exécutif de réagir sur ce sujet.

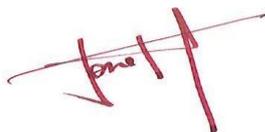
Intervention de DR au sujet des zones bleues à Bresse, où des abus de stationnement sont souvent constatés. DR s'interroge également sur les 3 places en zone bleue à proximité de la crèche : sont-elles des places publiques ou privées ? En effet, on y voit tout le temps les mêmes véhicules qui y stationnent. SP précise qu'il s'agit de places publiques, soumises aux contrôles de police et amendes d'ordre pour ce qui ne respecteraient pas les règlements en vigueur.

Intervention de MRR qui précise que les enregistrements des plenums devraient maintenant être définitivement résolus après avoir identifié le problème.

PMV rappelle que la sortie du Conseil général est organisée par le bureau cette année. Les conseillers ont reçu le programme de la journée du 7 juin et ils sont priés de s'annoncer formellement selon les délais communiqués par mail. La parole n'étant plus demandée, PMV clôt la partie officielle de ce plenum en remerciant les conseillers présents pour leur disponibilité à 21h20.

PMV annonce une pause de quelques minutes avant de passer la parole à RR pour sa présentation. Le public est également invité à assister à ladite présentation qui débute à 21h20 pour se poursuivre jusqu'à 22h15.

Ainsi fait à Vétroz, le 15 mai 2023



VENETZ PIERRE-MICHEL

Président du Conseil général



MONIQUE ROH-RODUIT

Secrétaire du Conseil général